



Exigences prudentielles de publication

Selon l'Ordonnance de la FINMA sur les obligations des
banques et des maisons de titres en matière de publication

Situation au 31.12.2025

Table des matières

1. Chiffres-clés essentiels pruden	3
Tableau KM1 - Chiffres-clés essentiels pruden	3
Tableau OV1 - Aperçu des positions pondérées en fonction des risques (RWA)	4
2. Risques de crédit	4
<i>2.1. Qualité de crédit des actifs</i>	<i>4</i>
Tableau CR1 - Risques de crédit : qualité de crédit des actifs	4
Tableau CR2 - Risques de crédit : modifications dans les portefeuilles de créances et de titres de créance en défaut	4
Tableau CRB - Risques de crédit : indications supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	5
<i>2.2. Atténuation des risques</i>	<i>6</i>
Tableau CR3 - Risques de crédit : vue d'ensemble des techniques d'atténuation du risque	6
Tableau CR4 - risque de crédit: positions et effets de l'atténuation du risque de crédit selon l'AS-BRI	6
<i>2.3. Utilisation de notations externes selon l'AS-BRI</i>	<i>6</i>
<i>2.4. Pondérations-risque par catégories de positions</i>	<i>7</i>
Tableau CR5 - Risques de crédit : positions par classes de positions et pondération en fonction des risques selon l'AS-BRI	7
3. Risques de marchés	8
4. Risques de taux d'intérêt	8
Objectifs et normes pour la gestion du risque de taux	8
Tableau IRRBBA1 - Risques de taux d'intérêt: informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux d'intérêt	10
Tableau IRRBB1 - Risque de taux d'intérêt: informations quantitatives sur la valeur actuelle et la valeur de rendement	11
5. Risques de liquidité	11
6. Risques opérationnels	12
7. Publication sur la gouvernance d'entreprise	12

Conformément aux dispositions transitoires définies dans l'OPub-FINMA, la publication des tableaux qui se rapportent à des jours de référence antérieurs au 1^{er} janvier 2025 s'appuie, en principe, sur le droit applicable au jour de référence.

1. Chiffres-clés essentiels

Tableau KM1 : Chiffres-clés essentiels prudentiels (en milliers de CHF)

	a	e			
	31.12.2025	31.12.2024			
Fonds propres pris en compte (CHF)					
1 Fonds propres de base durs (CET1)	1'047'895	1'062'013			
2 Fonds propres de base (Tier 1)	1'047'895	1'062'013			
3 Fonds propres totaux	1'075'625	1'091'656			
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF)					
4 RWA	5'321'208	4'876'934			
4a RWA avant output floor (art. 45a, al. 3, OFR)	5'321'208	n.a.			
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)					
5 Ratio CET1 (%)	19,69%	21,78%			
6 Ratio de fonds propres de base (%)	19,69%	21,78%			
7 Ratio de fonds propres totaux (%)	20,21%	22,38%			
Exigences relatives aux volants de CET1 (en % des RWA)					
8 Volant de fonds propres selon les normes minimales de Bâle (2,5 %)	2,50%	2,50%			
9 Volant anticyclique selon les normes minimales de Bâle: volant anticyclique étendu selon l'art. 44a OFR (%)	0,00%	0,00%			
11 Ensemble des exigences de volants en qualité CET1 (%)	2,50%	2,50%			
12 CET1 disponibles afin de satisfaire aux exigences de volants après déduction des CET1 affectés à la couverture des exigences minimales et le cas échéant à la couverture des exigences en matière de capacité totale d'absorption des pertes (total loss absorbing capacity, TLAC) (%)	12,21%	14,38%			
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)					
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	3,20%	3,20%			
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (%)	1,38%	1,39%			
12c Ratio-cible en CET1 (%) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8,78%	8,79%			
12d Ratio-cible en Tier 1 (%) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10,38%	10,39%			
12e Ratio-cible du capital total (%) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12,58%	12,59%			
Ratio de levier selon les normes minimales de Bâle					
13 Engagement total (LRD) (CHF)	12'806'144	12'235'134			
14 Ratio de levier, exprimé en Tier 1, en % du LRD, y compris les répercussions d'une exception provisoire des avoirs de banques centrales	8,18%	8,68%			
14b Ratio de levier (%), sans les répercussions d'une exception provisoire des avoirs de banques centrales	8,18%	8,68%			
14e Fonds propres minimaux (art. 42 OFR)	425'697	390'155			
Ratio de liquidités à court terme (liquidity coverage ratio, LCR)					
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	1'847'867	1'712'296	1'734'460	1'961'012	1'891'967
16 Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	1'056'469	1'026'858	1'050'828	1'187'534	1'070'400
17 LCR (%)	175%	167%	165%	165%	177%
Ratio de financement (net stable funding ratio, NSFR)					
18 Financement disponible stable (en CHF)			9'804'102	9'598'298	
19 Financement stable nécessaire (en CHF)			7'851'082	7'432'266	
20 NSFR (%)			125%	129%	

Tableau OV1 : aperçu des positions pondérées en fonction des risques (RWA) (en milliers de CHF)

Méthodes utilisées	a	b	c
	RWA	RWA	Fonds propres minimaux
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
1 Risque de crédit	5'028'486	4'564'656	402'279
20 Risque de marché	19'382	11'039	1'551
24 Risque opérationnel	273'340	301'239	21'867
25 Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montants soumis à pondération de 250%)	0	0	0
27 Total (1 + 20 + 24 + 25)	5'321'208	4'876'934	425'697

2. Risques de crédit

2.1. Qualité de crédit des actifs

La banque décrit son organisation et sa gestion du risque de crédit dans le rapport annuel (page 53 du rapport de gestion). Le processus d'octroi des crédits est régi par un cadre normatif interne relatif aux opérations de crédits.

Tableau CR1 : Risques de crédit : qualité de crédit des actifs (en milliers de CHF)

	31.12.2025							
	a		b		c		g	
	Valeurs comptables brutes des		Corrections de valeur / provisions		Valeurs nettes (a + b - c)			
	Positions en défaut	Positions non en défaut						
1 Créances (sans les titres de dette)	53'383	9'639'390		16'496		9'676'278		
2 Titres de dette		504'584				504'584		
3 Expositions hors bilan	161	708'724		132		708'753		
4 Total période de référence	53'545	10'852'698		16'628		10'889'615		

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises au sens de l'art. 25 al. 1 let. b OEPC-FINMA ne sont pas intégrées à ce tableau.

Tableau CR2 : Risques de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (en milliers de CHF)

	Période de référence
	a
1 Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période précédente	47'315
2 Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	17'839
3 Positions retirées du statut « en défaut »	-7'419
4 Montants amortis	
5 Autres changements (+/-)	-4'352
6 Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période de référence	53'383

Tableau CRB : Risques de crédit : Indications supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs

Segmentation du risque crédit - échéance (en milliers de CHF)

	à vue	Dénonçables		Echu			Immobilisé	Total
		D'ici 3 mois	Entre 3 mois et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans			
31.12.2025								
Bilan / Créances :								
Liquidités	2'124'768							2'124'768
Créances sur les banques	39'365			25'000				64'365
Créances résultant d'opérations de financement de titres								
Créances sur la clientèle	5'922	121'192	242'818	107'623	276'939	92'486		846'982
Créances hypothécaires	13'423	361'633	561'969	1'126'486	4'808'634	1'891'643		8'763'788
Opérations de négoce								
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés								
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								
Immobilisations financières	23'147		3'016	23'209	220'667	257'691		527'730
Comptes de régularisation	8'060							8'060
Participations	22'787							22'787
Immobilisations corporelles							30'588	30'588
Valeurs immatérielles								
Autres actifs	3'482							3'482
Total	2'240'954	482'825	807'804	1'282'319	5'306'241	2'241'820	30'588	12'392'550
Hors Bilan								
Engagements conditionnels			3'596	3'231	7'540	4'181		18'547
Engagements irrévocables	283'907			333'324	42'226			659'457
Engagements de libérer versements supplémentaires	30'749							30'749
Total	314'656		3'596	336'554	49'766	4'181		708'753
Total de la période de référence	2'555'610	482'825	811'400	1'618'873	5'356'007	2'246'001	30'588	13'101'304
Créances en souffrance	8'047							8'047
dont créances en souffrance; mais pas compromises								
dont créances en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises	8'047							8'047
Créances compromises	25'023		888	2'933	15'003	1'490		45'336
dont créances compromises « échues »	8'675			195	6'170	60		15'100
dont créances compromises « non échues »	16'347		888	2'738	8'833	1'430		30'236
Corrections de valeur pour des positions compromises	11'962		875	2'072	2'559	170		17'638
Positions extournées durant la période de référence								

Une créance est considérée comme compromise lorsque des indices convaincants rendent les paiements contractuels futurs dus au titre du capital et/ou des intérêts peu vraisemblables.

Les créances compromises sont évaluées sur une base individuelle. Le montant de la correction de valeur correspond à la totalité de la créance, diminuée de la valeur de liquidation des éventuelles sûretés mises en garantie.

Les intérêts échus et non payés depuis plus de 90 jours sont dits « en souffrance ». Ils ne sont plus reconnus au compte de résultat mais directement dans les corrections de valeur.

Aucune différenciation n'est faite entre les notions de « en souffrance » et de « compromis » utilisées à des fins comptables et les notions réglementaires de « en souffrance » et de « compromis ».

2.2. Atténuation des risques

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance sur les fonds propres, la banque utilise l'approche globale pour les collatéraux financiers et la méthode de substitution pour les garanties.

Les sûretés (garanties, collatéraux financiers, biens immobiliers) reconnues dans le cadre de l'approche globale sont évaluées de manière prudente par la banque et selon les méthodes d'évaluation décrites dans le cadre normatif interne relatif aux opérations de crédits. Il n'y a pas de netting au bilan et hors bilan.

Tableau CR3: Risques de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque (en milliers de CHF)

	a	c	e & g
	Positions sans couverture / Valeurs comptables	Positions couvertes par des sûretés: montant effectivement couvert	Positions couvertes par des garanties financières ou des dérivés de crédit: montant effectivement couvert
1 Créances (y.c. les titres de dette)	1'143'997	9'035'722	78'630
2 Opérations hors bilan	484'633	224'212	1'159
3 Total période de référence	1'628'630	9'259'934	79'789
4 dont en défaut	16'778	19'128	419

Tableau CR4: risque de crédit: positions et effets de l'atténuation du risque de crédit selon l'AS-BRI (en milliers de CHF)

Classe de positions	a		b		c		d	e	f
	Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent risque et après mesures d'atténuation du risque		RWA		Densité RWA		
	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan					
1 Gouvernements centraux, banques centrales et organisations supranationales	2'101'111		2'111'980					0%	
2 Collectivités de droit public	422'142	115'832	485'850	15'094	202'350			40,39%	
3 Banques multilatérales de développement								0%	
4 Banques	69'365	1'900	70'195	36	32'122			45,74%	
5 Titres de créance couverts	344'184		344'184		34'418			10%	
dont lettres de gage suisses	344'184		344'184		34'418			10%	
6 Entreprises	247'515	416'072	189'166	136'739	279'067			85,63%	
dont maisons de titres ne gérant pas de comptes et autres établissements financiers, sauf s'ils sont inclus dans la ligne 4	23'413	7'560	22'713	3'024	23'676			91,99%	
7 Emprunts subordonnés et instruments à caractère participatif	24'514		24'514		46'577			190%	
8 Retail	138'525	254'838	104'461	65'616	137'377			80,77%	
9 Positions garanties directement ou indirectement par des gages immobiliers	8'918'274	282'133	8'658'372	93'491	3'985'646			45,54%	
dont immeubles d'habitation à usage propre (GRRE)	4'723'297	63'493	4'467'136	24'270	1428'383			31,80%	
dont immeubles d'habitation de rapport (IPRRE)	2'911'159	68'050	2'908'886	18'927	1'490'371			50,90%	
dont immeubles commerciaux à usage propre (GCRE)	683'638	117'134	682'635	39'671	551'791			76,39%	
dont immeubles commerciaux de rapport (IPCRE)	600'180	33'456	599'715	10'623	515'101			84,40%	
dont crédit à la construction et crédits liés à des terrains constructibles	380'979	108'388	370'035	43'335	314'571			76,10%	
10 Positions en défaut	39'714	115	38'977	22	51'348			131,67%	
11 Autres positions	65'787	30'749	65'787	30'749	72'879			75,49%	
12 Total	12'371'130	1'101'639	12'093'487	341'746	4'841'787			38,94%	

2.3. Utilisation de notations externes selon l'AS-BRI

La banque n'utilise pas les notations externes pour le calcul des fonds propres nécessaires selon l'approche de l'AS-BRI.

2.4. Pondérations-risque par catégories de positions

Tableau CR5 : Risques de crédit : positions par classes de positions et pondération en fonction des risques selon l'AS-BRI (en milliers de CHF)

	a	b	c	d	e	f	g	j
<i>Pondération en fonction des risques (%)</i>								Somme des positions exposées au risque de crédit après application de facteurs de conversion en équivalent-crédit et mesures visant à atténuer le risque
<i>Classe de positions</i>	0, 10, 15	20, 25	30, 35	40, 45, 50, 55	60, 70, 75, 80, 85	90, 100, 110, 115	130, 150, 250	
1 Gouvernements centraux, banques centrales et organisations supranationales	2'111'980							2'111'980
2 Collectivités de droit public		160'406		340'538				500'944
3 Banques de développement multilatérales								0
4 Banques			40'065		30'166			70'231
5 Titres de créance couverts	344'184							344'184
dont lettres de gage suisses	344'184							344'184
6 Entreprises		32'940				292'965		325'905
dont maisons de titres ne gérant pas des comptes et autres établissements financiers, à l'exception de ceux portés ligne 4						25'723	15	25'737
7 Emprunts subordonnés et instruments à caractère participatif							24'514	24'514
8 Retail					130'833	39'244		170'076
9 Positions garanties directement ou indirectement par des gages immobiliers		1'609'739	3'489'860	1'506'918	1'425'031	652'851	67'465	8'751'863
dont immeubles d'habitation à usage propre		1'609'739	2'402'087	479'127	453			4'491'406
dont autres immeubles d'habitation			1'087'773	1'027'791	680'812	82'629	48'807	2'927'812
dont immeubles commerciaux à usage propre					380'403	341'903		722'306
dont autres immeubles commerciaux					363'363	228'318	18'658	610'339
dont crédit à la construction et crédits liés à des terrains constructibles		37'634	124'677	29'882	4'594	149'119	67'465	413'370
10 Positions en défaut						14'299	24'699	38'998
11 Autres positions	23'657					72'879		96'536
12 Total	2'479'821	1'803'085	3'529'925	1'847'456	1'586'030	1'072'238	116'679	12'435'233

3. Risques de marché

Le rapport de gestion, annexe du boucllement, chapitre « Risques de marchés » (page 54 du rapport de gestion) décrit les éléments clés du risque de marché.

4. Risques de taux d'intérêt

Le rapport de gestion, annexe du boucllement, chapitre « Risques de taux d'intérêt » (page 54 du rapport de gestion) décrit les éléments-clés du risque de taux d'intérêt.

Objectifs et directives pour la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire (IRRBB)

Publication d'informations qualitatives

A) Définition du risque de taux (IRRBB)

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque auquel sont exposés les fonds propres et les bénéficiaires de la banque en raison des fluctuations des taux d'intérêt.

B) Stratégies visant à gérer et à atténuer l'IRRBB

La BCN poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net approprié, généré par les opérations d'intérêts.

Les transformations d'échéances en rapport avec les affaires bancaires, les besoins de la clientèle et l'évolution du marché s'accompagnent de risques de taux d'intérêt.

Le refinancement, par concordance des échéances, des prêts à la clientèle permet de limiter le risque de taux. Il résulte :

- ◀ des fonds de la clientèle,
- ◀ des prêts de la centrale d'émission de lettres de gage,
- ◀ d'émissions d'emprunts obligataires,
- ◀ de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés.

La stratégie de la banque visant à augmenter ses fonds propres permet également d'absorber les risques de taux d'intérêt.

Le Conseil d'administration fixe l'appétence et la tolérance pour gérer le risque de taux. Le Conseil d'administration approuve annuellement la Politique de risque qui formalise la stratégie de la banque en matière de gestion du risque de taux. Il est régulièrement informé de la situation du risque de taux au travers du Rapport ALM.

Le Comité ALM (ALCO) pilote la gestion du bilan et du hors bilan dans le but d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque. Il pilote la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise en matière de gestion du risque de taux et fixe les limites opérationnelles associées. Il est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de taux ainsi que d'établir un reporting périodique et des tests financiers de résistance.

Il donne l'ordre à l'unité Trésorerie et Négocie d'effectuer des opérations sur le marché monétaire comme sur le marché des capitaux.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan.

S'agissant des positions présentant une date de redéfinition du taux non définie, la banque utilise des clés de réplication qui ont été déterminées sur la base d'informations historiques. Le calcul est effectué au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux d'intérêts du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (volatilité de la marge).

La banque contrôle annuellement si les clés de réplication doivent être redéfinies.

La révision externe et la révision interne procèdent régulièrement à des audits dans le domaine du risque de taux d'intérêt.

C) Périodicité et description des agrégats spécifiques visant à évaluer le risque de taux

Les indicateurs du risque de taux sont tous calculés mensuellement :

- ◀ variation instantanée de la valeur économique des fonds propres (ΔEVE)
- ◀ variation de la marge nette d'intérêt projetée sur un an (ΔNII)

D) Scénarios de choc de taux et de stress

La BCN utilise les scénarios suivants :

Scénarios de choc de taux sur les fonds propres (6 scénarios IRRBB) :

- ◀ déplacement parallèle vers le haut
- ◀ déplacement parallèle vers le bas
- ◀ pentification de la courbe (taux courts en baisse, taux longs en hausse)
- ◀ aplatissement de la courbe (taux courts en hausse, taux longs en baisse)
- ◀ hausse des taux courts
- ◀ baisse des taux courts

Scénarios de choc sur les revenus d'intérêts :

- ◀ déplacement parallèle vers le haut
- ◀ déplacement parallèle vers le bas

D'autres scénarios alternatifs sont effectués dans le cadre du budget annuel et portent sur un bilan dynamique.

E) Hypothèses de modélisation divergente

Pas d'hypothèse divergente.

F) Description générale de la façon dont la banque couvre l'IRRBB ainsi que du traitement comptable y relatif

Le risque de taux est géré au moyen de positions du bilan et d'instruments financiers dérivés (hors bilan). L'efficacité de la couverture de taux est appréciée pour chaque instrument.

Les instruments financiers dérivés sont également utilisés dans le cadre de la gestion des risques et servent notamment à couvrir les risques de taux d'intérêt et de change. Les opérations de couverture sont systématiquement conclues avec des contreparties externes.

Utilisation de la comptabilité de couverture (« hedge accounting »)

Types d'opérations de base et de couverture

La comptabilité de couverture est principalement utilisée en rapport avec les swaps de taux d'intérêt. Ces opérations, de type macro hedge, interviennent dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire en couvrant une sélection de créances hypothécaires.

Constitution des groupes d'opérations de base

Chaque opération de couverture est mise en relation avec un groupe d'opérations de base composé de créances hypothécaires. Lors de sa constitution, le nominal d'un groupe d'opérations de base est supérieur de 10% du nominal de l'opération de couverture afin d'éviter une surcouverture à la suite des amortissements et des remboursements anticipés. Les échéances des créances hypothécaires sélectionnées sont proches de celle de l'opération de couverture.

Relation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture et mesure de l'efficacité.

A l'ouverture d'une opération de couverture, une documentation est établie. Cette dernière indique ses caractéristiques ainsi que celles des opérations de base. Elle renseigne également sur l'objectif et la stratégie de la couverture.

Chaque semestre, les opérations de couverture sont soumises à un test d'efficacité. La sensibilité de la valeur économique de l'opération de couverture ainsi que celle des opérations de base à la suite d'un choc parallèle de la courbe de taux d'intérêt de + 150 bps sont mesurées. La couverture est considérée comme effective dès lors que le rapport entre sa sensibilité et celle du groupe d'opérations de base se situe entre 80% et 125%.

Les opérations de couverture ne remplissant plus ou que partiel-

lement leur fonction de couverture sont assimilées, pour la partie excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

G) Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation :

1. Modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔEVE):

Les flux de fonds sont présentés en tenant compte des marges de taux.

2. Les flux de fonds permettant de déterminer le ΔEVE sont calculés sur la base de contrats individuels.

3. Les taux de fonds, y compris les marges de taux, sont actualisés sur la base des courbes des taux IRS-mid.

4. Modification des revenus attendus (ΔNII)

Le bilan constant est simulé pour la période planifiée pour les différents scénarios (base/hausse/baisse des taux d'intérêt).

5. Positions variables

S'agissant des positions présentant une date de redéfinition du taux non définie, la banque utilise des clés de réplication qui ont été déterminées sur la base d'informations historiques. Le calcul est effectué au moyen de portefeuilles combinant plusieurs taux d'intérêts du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (volatilité de la marge).

6. Positions comportant des options de remboursement

La banque ne met pas en œuvre d'hypothèses de remboursement anticipé ou de retrait anticipé liées au comportement des clients, dans la mesure où la banque applique, en principe, au client une pénalité équivalente au coût de remplacement de l'opération sur les marchés, ne donnant ainsi lieu à aucune perte financière.

7. Placements à terme

Les produits de la BCN ne comprennent pas d'instrument avec options de remboursement liées à des comportements. Lorsque des dépôts sont retirés prématurément, la valeur de marché s'applique et des pénalités de retrait, qui peuvent être substantielles, sont facturées. Les retraits prématurés sont marginaux.

8. Options de taux automatiques

Les produits BCN ne comprennent pas d'instrument avec options de taux automatiques.

9. Positions sur instruments dérivés

Dans le cadre de la gestion du risque de taux, la banque utilise des instruments financiers dérivés (IRS) permettant de réduire la sensibilité des fonds propres économiques à une variation des taux d'intérêt. Les effets de couverture ainsi que les buts visés par les opérations de couverture sont documentés. La banque vérifie périodiquement l'efficacité de la couverture. Les opérations de couverture sont évaluées de la même façon que l'opération de base qu'elles couvrent. Le résultat de la couverture est enregistré dans la même rubrique du compte de résultat que celui de l'opération couverte.

10. Autres hypothèses

Il n'y a pas d'autre hypothèse.

Risques de taux d'intérêt: informations quantitatives sur la structure des positions et redéfinition des taux d'intérêt (IRRBA1)

Les valeurs correspondent aux données rapportées à la BNS dans le rapport sur le risque de variation de taux (ZIR).

	Volumes en millions de CHF		Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non prédéterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
		Dont autres devises significatives représentant plus de 10% des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme du bilan				
Date de redéfinition du taux définie						
Créances sur les banques	25	25	0,46	0,46	---	---
Créances sur la clientèle	729	721	2,29	2,31	---	---
Hypothèques du marché monétaire	1'192	1'192	0,04	0,04	---	---
Hypothèques à taux fixes	7'993	7'993	3,45	3,45	---	---
Immobilisations financières	535	535	5,25	5,25	---	---
Autres créances					---	---
Créances découlant de dérivés de taux ¹	860	650	0,03	0,00	---	---
Engagements envers les banques	-1'006	-934	1,02	1,09	---	---
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	-1'111	-1'069	0,74	0,76	---	---
Obligations de caisse	-172	-172	2,00	2,00	---	---
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	-3'228	-3'228	4,68	4,68	---	---
Autres engagements					---	---
Engagements résultant des dérivés de taux ¹	-878	-668	3,83	3,83	---	---
Date de redéfinition du taux non définie						
Créances sur les banques	27	5	0,08	0,08	---	---
Créances sur la clientèle	42	42	0,11	0,11	---	---
Créances hypothécaires à taux variable	106	106	0,16	0,16	---	---
Autres créances à vue					---	---
Engagements à vue sous forme de comptes privés et de comptes courants	-3'223	-3'102	1,47	1,49	---	---
Autres engagements à vue					---	---
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	-2'629	-2'629	2,15	2,15	---	---
Total	-738	-533	2,66	2,70	10,00	10,00

¹Total des dérivés de taux d'intérêt en portefeuille CHF 695 millions; pour des raisons techniques, conformément au tableau IRRBA1, les volumes des dérivés apparaissent aussi bien sous créances que sous engagements. La différence est constituée par les swaps de trésorerie.

Risques de taux d'intérêt: informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et les revenus d'intérêt (IRRBB1)

Les valeurs correspondent aux données rapportées à la BNS dans le rapport sur le risque de variation de taux (ZIR).

Scénario ¹ / Période	en milliers de CHF		ΔEVE (variation de la valeur économique des fonds propres)		ΔNII (variation du revenu net d'intérêt)	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Hausse parallèle	-58'977	-61'085	-1'935	-7'165		
Baisse parallèle	61'068	63'354	-66'115	7'374		
Pentification de la courbe [choc dit steepener ²]	-9'359	-8'295	---	---		
Aplatissement de la courbe [choc dit flattener ³]	-2'116	-3'508	---	---		
Hausse des taux à court terme	-21'128	-23'046	---	---		
Baisse des taux courts à court terme	22'185	24'081	---	---		
Maximum ⁴	61'068	63'354	66'115	7'374		
	31.12.2025		31.12.2024			
Fonds propres de base (Tier 1) ⁵	1'047'895		1'062'013			

La banque n'a pas de position significative en devises.

¹ Y compris positions en devises (en milliers de CHF).

² Baisse des taux d'intérêt à court terme, associée à une hausse des taux d'intérêt à long terme.

³ Hausse des taux d'intérêt à court terme, associée à une baisse des taux d'intérêt à long terme.

⁴ Montant absolu le plus élevé.

⁵ Fonds propres après répartition du résultat.

Variation de la valeur économique des fonds propres (ΔEVE)

Les déplacements parallèles de la courbe de taux entraînent les modifications les plus importantes de la valeur économique des fonds propres. La valeur maximale négative est définie par une hausse parallèle de la courbe des taux.

Variation du revenu net d'intérêt (ΔNII)

Dans le cas d'une hausse des taux, les produits d'intérêt (notamment le prélèvement des intérêts sur les prêts à la clientèle) et

les charges d'intérêt (notamment la rémunération des dépôts de la clientèle) sont plus élevés. L'amplitude de l'adaptation des conditions commerciales aux taux du marché peut différer selon le type de compte concerné, tout comme les délais de mise en œuvre, ce qui a un impact sur le revenu net d'intérêt (NII). Les écarts par rapport au 31.12.2024 de la variation du revenu net d'intérêt sont principalement dus à une modification des paramètres durant l'année 2025. En particulier, l'introduction de seuils sur les conditions offertes aux clients dans un environnement de taux négatifs.

5. Risques de liquidité

Les risques de liquidité correspondent à une situation où la banque est dans l'incapacité d'honorer ses paiements à court terme. Le risque de liquidité découle notamment de la transformation des échéances de la banque. Il peut résulter de retraits massifs de fonds de la clientèle simultanément à des difficultés de refinancement de la banque.

Dans certains cas, une tension sur la liquidité peut s'accompagner d'une perte (et donc d'un risque de solvabilité) pour la banque qui, pour se refinancer dans l'urgence, doit accepter des conditions défavorables.

La banque applique une gestion actif-passif dynamique et recourt à des sources de financement diversifiées.

La politique de tarification tient compte du niveau de risque de liquidité relatif aux actifs pris en garantie des prêts à la clientèle. L'exposition au risque de liquidité est soumise à des limites et des réserves minimales sont conservées. Par ailleurs, le Comité ALM peut décider d'activer un plan d'urgence constitué de différentes mesures pouvant être rapidement mises en œuvre pour faire face à une crise de liquidités.

6. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est le risque de perte provenant de l'inadéquation ou de la défaillance des procédures internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. Il est constitué des éléments suivants :

- ◀ Fraude interne
- ◀ Vol, brigandage et fraude externe
- ◀ Cyberrisques et risques liés à l'externalisation d'activités opérationnelles
- ◀ Poste de travail et sécurité des personnes
- ◀ Clients, produits et pratiques commerciales
- ◀ Dommages aux actifs corporels
- ◀ Interruptions d'activités ou dysfonctionnement des systèmes d'information
- ◀ Exécution, livraison et gestion des processus

Cette définition inclut les risques de non-conformité liés à une erreur de traitement imputable à la banque et générant des pertes directes, comme, par exemple, les sanctions financières ou les indemnités en faveur de tiers.

Sont également inclus les impacts financiers des actes juridiques découlant de litiges/contentieux pour lesquels la banque serait attraitée devant une instance judiciaire ou administrative.

La banque cherche à limiter les risques opérationnels; elle accepte uniquement les risques opérationnels inhérents à son activité.

La banque dispose d'un système de contrôle interne visant notamment à renforcer l'efficacité et l'efficience des opérations. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas d'événements, internes ou externes, ayant une incidence très importante sur l'activité.

Business Continuity Management

Dans le cadre du Business Continuity Management (BCM), la banque a mis en place des mesures globales permettant de maintenir ses activités, même en cas de défaillance de ressources critiques (personnel, système informatique, bâtiments, fournisseurs). Tous les systèmes informatiques essentiels ont été mis en place et implémentés de manière redondante sur plusieurs sites. Afin de limiter autant que possible les dommages et de permettre une réaction efficace et coordonnée, la banque a élaboré des plans d'urgence. Des tests et exercices réguliers servent à vérifier que les plans et l'organisation sont à jour et opérationnels. La cellule de crise et l'organisation sont régulièrement formées et testées au moyen de plusieurs scénarios afin de garantir leur capacité à assurer la continuité de l'exploitation.

7. Publication sur la gouvernance d'entreprise

Les informations relatives à la gouvernance d'entreprise se trouvent aux pages 28 et suivantes du rapport de gestion.



Banque Cantonale Neuchâteloise

Place Pury 4

CH-2001 Neuchâtel

T +41(0)32 723 61 11

info@bcn.ch

www.bcn.ch